



VADEMECUM 2021

LES SALONS « **NATURE & PROGRES** » Belgique

2021

Depuis 1985, l'association Nature & Progrès Belgique développe des salons pour sensibiliser le grand public à ses domaines de prédilection : l'agriculture, le jardinage et l'alimentation biologiques, l'écobioconstruction et le respect de l'environnement. Nous encourageons les échanges entre les citoyens afin que chacun soit acteur du changement social. Nos salons sont une grande fête engagée durant laquelle se rassemblent tous les publics et toutes les générations.

Nos points forts :

- Une **sélection rigoureuse des exposants** qui garantit la qualité de nos salons et assure un bon équilibre entre les secteurs d'activités ;
- Un espace de sensibilisation rassemblant le **monde associatif** ;
- Un marché des **producteurs**, de l'**alimentation** et des **vignerons** ;
- Un espace dédié à l'**écobioconstruction** et au **jardin** ;
- Une foire regroupant **artisanat, habillement, tourisme, hygiène et santé** ;
- La plus grande **librairie** spécialisée du pays et la rencontre avec les auteurs.
- Des **ateliers pratiques** et des **conférences**.
- Une **cohérence** forte : éclairage naturel, gestion des déchets, mobilité...

Les données « clés »

Salon	Valériane Namur
Dates 2021	3, 4 et 5 septembre
Edition	36 ^{ème} édition
Exposants	300
Visiteurs	20.000
Zone ciblée	Namur / Wallonie
Profil du visiteur	Urbain et rural
Pouvoir d'achat	Moyen à élevé

Un plan média ciblé et efficace.

Tout est mis en œuvre pour assurer la visibilité de l'événement et favoriser la présence massive du grand public, des professionnels et de la presse.

- **Partenariats** en radio, TV, presse écrite, web.
- **Marketing direct** : **e-newsletter** auprès de nos 16000 contacts, **courrier** et auprès de prescripteurs (magasins et restaurants bio, éco-conseillers, administrations communales, centres culturels, associations environnementales, ...).
- **Revue** Valériane envoyée à 6000 familles membres de Nature et Progrès.
- **Affichage** : campagne d'affichage sur toute la Wallonie
- **Flyers** : distribution de flyers sur toute la Wallonie et Bruxelles
- **Internet et médias sociaux** : 12.500 visiteurs sur www.valeriane.be le mois précédant le salon ; 11000 personnes suivent notre actualité sur Facebook. Une page Facebook entièrement dédiée au salon, une présence sur Twitter et Instagram.
- **Relations presse** : **envoi de plusieurs** communiqués de presse, organisation d'une conférence de presse et large envoi de dossiers de presse, accréditations presse durant le salon. En 2019, plus d'une cinquantaine d'articles ont été publiés dans la presse locale, régionale ou nationale et une dizaine d'émission radios/téles en ont fait l'écho.

Des supports de communication puissants pour nos exposants.

Nature & Progrès met à votre disposition toute une série d'outils promotionnels qui visent à maximiser votre visibilité au-delà de ses salons, consolider votre image de marque auprès d'un lectorat qualitatif et générer de nouveaux clients ou sympathisants.

Le cadre ci-dessous reprend l'ensemble de nos supports, hors web, et les données « clés ».

Nom	Fréquence	Distribution	Zone de distribution	Lectorat
Catalogue Valériane Namur	1 X / an	Gratuite	Namur	10.000 exemplaires 21.000 lecteurs
Revue Valériane	6 X / an	Payante	Wallonie / Bruxelles	8.000 exemplaires dont 7.000 abonnés 30.000 lecteurs

DEMANDE DE PARTICIPATION : nomenclature

Tarif préférentiel :

Pour bénéficier des tarifs préférentiels, **votre dossier ainsi que l'acompte** devront nous parvenir au plus tard le pour **Valériane Namur le 30 avril**.

Le droit d'inscription :

Le droit d'inscription correspond aux frais de dossier (175€). L'inscription donne droit : à la mention de l'exposant dans le plan du salon et sur le site internet www.valeriane.be, quatre badges exposants, une carte parking et deux cartes d'entrée gratuites par m² loué (maximum 50 cartes) ainsi que l'accès gratuit aux sanitaires et aux différents points d'eau durant toute la manifestation. Chaque exposant identifié dans le plan est tenu de s'acquitter du droit d'inscription.

Emplacement nu :

La superficie minimale d'un stand est de 12m²; les stands font 3 m de profondeur et se limitent au marquage au sol. Au-delà de cette surface, la location d'un emplacement nu se fait par multiple de 3, dans la mesure des places disponibles.

Supplément par coin :

Un stand de coin permet la visibilité de l'espace sur deux allées.

Supplément «stand aménagé par l'organisateur »

Ce supplément permet d'obtenir un stand comprenant des cloisons, un tapis de sol et un fronton. Veuillez préciser le texte à inscrire sur le fronton (max. 20 caractères – fiche 2) et si vous désirez un fronton supplémentaire (en cas de stand de coin). Cet espace « aménagé » ne comprend ni électricité ni matériel d'éclairage. En cas de besoin le préciser sur la fiche 2 Rubrique Electricité.

Cartes d'entrée à prix réduit :

Vous pouvez acheter des cartes d'entrées à prix réduit afin de les offrir à vos clients, prospects, amis, etc. Vous pouvez cocher cette option sur la Fiche 2. Les cartes pourront soit être envoyées par la poste, soient reçues électroniquement.

Connexion WIFI et Terminal bancaire :

Tous les halls bénéficient d'une couverture WIFI.

Si vous souhaitez un terminal bancaire, contactez directement la société www.terminalverhuur.be, FREDRIK VAN HULLE – GSM 0476/28 80 69 ou fixe 09/334 66 69. Le terminal bancaire sera disponible le jour du montage.

Débit de boissons :

En cas d'activités de débit de boissons, une demande spécifique sera adressée au comité organisateur. En cas d'acceptation, en plus de la location au m², l'exposant est tenu de s'acquitter de la somme de 525€.

Raccordement eau et décharge - Raccordement à l'électricité :

La location d'un évier n'est pas comprise dans le prix de raccordement ; elle peut être demandée en sus.

Il est possible de se passer totalement de l'éclairage (solution la plus écologique). Nous vous incitons à monter des stands plus en accord avec les valeurs défendues sur les salons NP.

Nous ne tolérerons plus d'ampoules halogènes ni à incandescence sur les stands. Pour ceux qui n'ont pas d'autres équipements électriques que pour l'éclairage, ils devront cependant rester sous les 20w/m² pour bénéficier du tarif le plus bas. Nous faisons l'effort de proposer un raccordement basse énergie, avant tout pour que les salons N&P ne soient pas une honte énergétique et pour montrer aux visiteurs que c'est techniquement possible. Nous installons du matériel pour distribuer plusieurs stands à partir d'un seul coffret. Pour répartir cette distribution, nous devons connaître les consommations des stands; cela limite aussi les possibilités d'augmentation des puissances une fois le dispositif mis en place.

Les tarifs présentés comprennent la consommation et le contrôle par AIB Vinçotte. Les raccordements seront uniquement effectués sur base de la Fiche 2. Toute demande adressée à moins de 60 jours du salon ou dépassement de la puissance commandée pourra être refusée pour raison technique et expose l'exposant à des frais administratifs forfaitaires de 250 € HTVA. L'exposant s'engage à accepter la mesure de consommation de son stand par l'organisateur ainsi que le contrôle du raccordement de son matériel électrique par la société AIB Vinçotte et ce dès l'installation définitive de son stand au plus tard la veille de l'ouverture de la manifestation.

DESCRIPTION DES PRODUITS ET DOCUMENTS PROPOSES

Tous les exposants sont tenus d'indiquer la liste complète des produits et documents qu'ils souhaitent exposer sur leur stand via les fiches :

- **3a) pour le secteur alimentaire ;**
- **3b) pour le secteur non-alimentaire ;**
- **3c) pour le secteur écobioconstruction.**

Les produits n'ayant pas été précisés ou n'ayant pas reçu l'approbation du Comité de Sélection ne seront pas acceptés sur le salon.

Le Comité de Sélection se réserve le droit de demander des précisions sur tous les produits ainsi que le matériel promotionnel qui seront exposés sur le stand. Il est en outre demandé aux associations de joindre une présentation de leurs objectifs et de leurs activités.

Un jeu de prospectus, étiquetage, emballage, catalogue ou toute autre publicité destinés à être distribués lors du salon doit être fourni au Comité de Sélection. Aucun produit ne pourra être exposé s'il n'a pas été préalablement accepté par le Comité de Sélection. Les documents promotionnels ne pourront être distribués que sur le stand de l'exposant ; l'affichage et les dépôts sauvages sont interdits.

Le non-respect des engagements énoncés ci-dessus pourra entraîner des sanctions allant du retrait du produit incriminé de l'enceinte du salon jusqu'à l'exclusion immédiate et définitive de l'exposant sans que celui-ci ne puisse prétendre au remboursement des frais engagés. Le Comité de Sélection est investi des pouvoirs nécessaires pour prononcer toutes sanctions ; ses décisions seront sans appel et communiquées au comité organisateur.

En annexe de votre dossier, **joindre impérativement les certificats de garantie bio pour les produits/services présentés** (agriculture biologique, mention Nature & Progrès France, certificats sans métaux lourds, charte commerce équitable, tourisme équitable, Fair Wear Foundation, etc). Seuls les produits correspondant aux certificats que vous nous aurez faits parvenir pourront être acceptés.

Le COMITE DE SELECTION se compose comme suit :

Secteur Alimentation/Agriculture

Marc Fichers marc.fichers@natpro.be

00 32 (0) 81 32 30 52

Secteur non alimentaire

Marc Fichers / Fabrice de Bellefroid / Sandrine Holden

marc.fichers@natpro.be

00 32 (0) 81 32 30 52

Secteur Habitat/Energie/ Ecobioconstruction

Hamadou Kande / Fabrice de Bellefroid

hamadou.kande@natpro.be

00 32 (0) 81 32 30 63

3 à 4 réunions sont organisées pendant la période préparatoire des salons pour la gestion de demandes plus spécifiques, ou n'entrant pas dans un des secteurs repris ci-dessus.